

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023**

Date de convocation : 13 mars 2023

Affiché le : 24 AVR. 2023

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN.

Absent(s) excusé(s) : Laura PETIT DIT DARIEL (pouvoir donné à Hubert DUFFNER), Agnès SUILLOT (pouvoir donné à Bernard GAY), Sylvie TISSERAND (pouvoir donnée à Jean-Yves LANNEAU).

Secrétaire de séance : Sylvie GIRARD

○ **Approbation du procès-verbal du 10 février 2023**

Approuvé à l'unanimité

○ **Délibération au dossier n° 05/2023 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

Exposé : Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge des finances. L'excédent de fonctionnement s'élève à 244 223.53 € et le déficit d'investissement à 16 418.03 €. Les résultats cumulés au 31/12/2022 dégagent un excédent de fonctionnement arrêté à 1 262 707.57 € et un excédent d'investissement à 304 489.44 €.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 hors de la présence de M. le Maire conformément à la législation.

○ **Délibération au dossier n° 06/2023 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022

Exposé : Considérant la conformité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'excédent de budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion communal dressé pour l'exercice 2022 par M. le Trésorier Principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Avant de passer au point suivant M. Bernard GAY présente au Conseil Municipal l'état de la dette globale en dissociant les emprunts concernant la Résidence et les autres.

○ **Délibération au dossier n° 07/2023 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022

Exposé : L'affectation proposée des résultats cumulés de l'exercice 2022 est la suivante :

- En section d'investissement : + 289 160,44 € au compte 001 recettes d'investissement ;
- En section de fonctionnement : + 1 012 707,57 € au compte 002 recettes de fonctionnement et 250 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022.

○ Délibération au dossier n° 08/2023 : Rapporteur M. Bernard GAY

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Exposé : M. Bernard GAY rappelle les taux des taxes pour l'année 2022 :

- Taxe habitation : 8,84 % (uniquement sur les résidences secondaires)
- Taxe foncière bâtie : 41,38 %
- Taxe foncière non bâtie : 22,31 %

Les bases d'imposition fixées par l'Etat augmenteront de 7,10 %. Compte tenu de ces éléments M. le Maire propose de ne pas modifier ces taux et de les reconduire pour 2023.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux des impôts locaux 2023.

○ Délibération au dossier n° 09/2023 : Rapporteur M. Bernard GAY

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Exposé : M. GAY rappelle que le comité consultatif des finances réuni le 14 mars 2023 a validé le projet de budget 2023. :

- Arrêté en fonctionnement en dépenses et en recettes à 1 944 100,25 € ;
- Arrêté en investissement en dépenses et en recettes à 767 076,00 €.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

○ Délibération au dossier n° 10/2023 : Rapporteur M. Bernard GAY

Objet : Nomenclature M57 - Fongibilité des crédits

Exposé : Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Décision : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire dans le cadre de la fongibilité des crédits à effectuer les virements entre chapitres de même section.

○ Délibération au dossier n° 11/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Délégation des Droits de Prémption au Maire

Exposé : Par application du PLUi la Communauté d'Agglomération est devenue compétente en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU). Cependant ECLA a délégué un droit de prémption aux communes à l'exception des zones à vocation économique ou de loisirs précisées comme telles dans les documents d'urbanisme communaux en vigueur.

Décision : Le Conseil Municipal donne à l'unanimité délégation du DPU à Monsieur le Maire.

○ Délibération au dossier n° 12/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : PLU - Achèvement de la modification du PLU communal par ECLA

Exposé : Monsieur le Maire rappelle que le PLU de la commune de Courlaoux est en cours de modification partielle et que la compétence urbanisme a été transférée à ECLA. Vu l'état d'avancement de la procédure engagée dans le cadre de la modification partielle du PLU de Courlaoux, ECLA doit reprendre l'achèvement de cette modification.

Décision : Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour l'achèvement de la modification du PLU par ECLA.

○ Délibération au dossier n° 13/2023 : Rapporteur M. Bernard GAY

Objet : Modification du tableau des emplois

Exposé : Considérant la réorganisation des services de cantine, de ménage et d'animation au sein de l'école et de l'ALSH, il est nécessaire de modifier en conséquence le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2023.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
BRETILLOT Dominique		222 route de Condamine
CHAMBARD Jean	BRUCHON-BIENFAIT Frédéric	371 route de Condamine

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
DP	NICAISE Eyvann	Modification d'ouvertures
DP	RUYER Kévin	Clôture
DP	VERGNOLLE Sylvie	Isolation extérieure
DP	SCI ARNO	Carport
DP	PERONO Isabelle	Véranda
DP	BONNAVENT Jean-Marc	Clôture

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Droit de pêche à l'étang : Monsieur le Maire demande à Mario GANDELIN de faire un compte rendu de la commission.
Propositions :
 - Ouverture à la pêche à compter du mois de mai les samedi, dimanche et jours fériés ;
 - Cartes de pêche en vente à la Mairie ;
 - Elaboration en cours par le comité consultatif d'une réglementation du droit de pêche avant présentation au Conseil Municipal du mois d'avril.
- Accueil de loisirs : Peu d'enfants sont présents le mercredi après-midi, 1 mercredi sur 2. Il est donc proposé d'ouvrir le centre 1 mercredi après-midi sur 2.
- Isolation des salles communales : Retour étude SIDEC avec propositions et devis : à étudier au prochain conseil municipal.
- Lettre du Comité d'Animation : Il ne sollicite pas de subvention pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

La secrétaire,
Sylvie GIRARD



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

